



Stéphane BAVOIS
Alexandre BEAUDEAU
Cyril DESCHELLETTE
Esmeralda GONZALEZ
Estelle MASANTE
Sylvaine MOUTON

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

P.L.I.E. DES SOURCES

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : Chemin de la House
Centre commercial
33610 – CANEJAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mérignac

21, Avenue Ariane
BP 20023
33702 Mérignac Cedex
Tél. 05 56 34 60 00
Fax. 05 56 13 05 11

Email : mel@audial.fr
<http://www.audial.fr>

P.L.I.E. DES SOURCES

Association régie par la loi de 1901

Siège social : Chemin de la House – Centre commercial – 33610 CANEJAN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « P.L.I.E. DES SOURCES » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport d'activité et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 26 juin 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



AUDIAL

Représenté par Esmeralda GONZALEZ

PLIE DES SOURCES

Actif		Au 31/12/2023			Au 31/12/2022	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes				
		TOTAL				
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat.out.industriels Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	35 766	13 415	22 350	25 970
		TOTAL	35 766	13 415	22 350	25 970
		Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées Autres titres immobilisés Prêts Autres				
		TOTAL				
		Total I	35 766	13 415	22 350	25 970
Actif circulant		Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres	317 235		317 235	397 549
		TOTAL	317 235		317 235	397 549
	Divers	Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	259 972 388		259 972 388	259 968 370
		Total II	318 854		318 854	399 147
		Frais d'émission des emprunts III				
		Primes de remboursement des emprunts IV				
		Ecart de conversion Actif V				
		TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	354 621	13 415	341 205	425 118
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/12/2023	Au 31/12/2022
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	78 000	78 000
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres			
Report à nouveau	73 087	61 546	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	3 665	11 540	
Situation nette (sous-total)	154 753	151 087	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total I		154 753	151 087
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques	6 886	9 731
	Provisions pour charges	6 013	6 208
Total III		12 899	15 939
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	29 135	97 174
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 156	52 093
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	42 260	39 223
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	30 000	59 077
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance		10 522	
Total IV		173 552	258 091
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		341 205	425 118
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	29 135	97 174
	(2) Dont emprunts participatifs		

PLIE DES SOURCES

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service		
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	411 720	375 086
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	3 039	17 099	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits		6	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	414 760	392 192
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	84 678	75 892
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	3 722	2 586
	Salaires et traitements	241 756	223 824
	Charges sociales	75 272	70 002
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 871	6 123
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	0	2	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	412 301	378 432
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	2 458	13 760

PLIE DES SOURCES

		Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois	Du 01/01/2022 Au 31/12/2022 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	7	1
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	7	1
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV		
2. Résultat financier (III-IV)		7	1
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		2 466	13 762
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 688	
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	1 688	
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	488	2 221
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	488	2 221
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		1 199	-2 221
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII			
Total des produits (I + III + V)		416 456	392 194
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		412 790	380 654
EXCÉDENT OU DÉFICIT		3 665	11 540
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		16 649	15 573
Bénévolat			
Total		16 649	15 573
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		16 649	15 573
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total		16 649	15 573

ASS PLIE DES SOURCES

Annexe aux comptes de l'exercice clos le 31/12/2023

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
1.1	Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.1.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	6
2.2	Fonds propres	7
2.2.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	8
2.2.2	Provisions	9
2.3	Actif circulant	10
2.3.1	État des créances	10
2.4	Dettes	11
2.4.1	État des dettes	11
2.4.2	Charges à payer	12
3	Autres informations	12
3.1	Tableau des subventions	12
3.2	Effectif	12
3.3	Rémunérations allouées aux dirigeants	13
3.4	Contributions volontaires	13

1 Principes et méthodes comptables

Désignation de l'association : ASS PLIE DES SOURCES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 341 205 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat de 3 666 euros.

Pour un exercice, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

1.1 Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association a pour but de fédérer, de mettre en cohérence et de renforcer l'ensemble des moyens existants notamment sur le territoire de la commune de Pessac et de la communauté de communes de Cestas-Canéjan afin de contribuer à l'insertion professionnelle de tous les publics en recherche d'emploi, en particulier les publics les plus en difficulté.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 à 5 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement	-	-	-	-	-
	Total I	-	-	-	-	-
Imm. incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	1 590	-	1 590	-	-
	Total II	1 590	-	1 590	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	45 132	3 251	12 617	-	35 766
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	45 132	3 251	12 617	-	35 766
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-	-
	Total IV	-	-	-	-	-
Total général		46 721	3 251	14 206	-	35 766

2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	1 590	-	1 590	-
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	-	-	-	-
	Matériel de transport	-	-	-	-
	Mat bur., informatique, mobilier	19 161	6 872	12 617	13 416
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
	Total III	19 161	6 872	12 617	13 416
Total général	20 750	6 872	14 206	13 416	

2.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	1 590	-	-	1 590	-	-
Corporelles	19 161	6 872	-	12 617	-	13 416
TOTAL	20 750	6 872	-	14 206	13 416	13 416

2.2 Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

2.2.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	78 000	-	-	-	-	-	-	78 000
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-			-		-		-
Réserves	-	-	-	-		-		-
Report à nouveau	61 547	11 541	-	-		-		73 087
Excédent ou déficit de l'exercice	11 541		-	3 666	-	11 541	-	3 666
Dotations consommables	-	-	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-			-		-		-
Provisions réglementées	-			-		-		-
TOTAL	151 087	11 541	-	3 666	-	11 541	-	154 753

2.2.2 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour risques d'emploi				
Autres provisions pour risques				
Provisions pour pensions et obligations similaires	6 208		195	6 013
Provisions pour grosses réparations				
Autres provisions pour charges	9 731		2 844	6 887
TOTAL	15 939		3 039	12 900

PROVISION POUR INDEMNITE RETRAITE :

L'association n'est pas rattachée à une convention collective. Les engagements sont conformes aux obligations légales et réglementaire en la matière en France et découlent de l'application du Code du travail.

L'association a constaté ses engagements sous forme de provision.

La méthode retenue est la méthode rétrospective des unités de crédit projetées.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision sont les suivantes :

- Départ volontaire du salarié à 67 ans
- Taux d'actualisation de 3.17%
- Taux de progression des salaires de 1%
- Taux de rotation de 2%
- Taux de charges sociales de 40%
- Table de mortalité issue des statistiques INSEE 2012-2014

Compte tenu des données de l'association, des hypothèses actuarielles retenues, le total de la provision au titre des indemnités de fin de carrière au 31/12/2023 s'élève à 6 013€ contre 6 208€ en 2022.

2.3 Actif circulant

2.3.1 Etat des créances

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	-		
	Autres	317 235	317 235	
Charges constatées d'avance		388	388	
TOTAL		317 623	317 623	

Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

2.4 Dettes

2.4.1 Etat des dettes

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	29 135	29 135		
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		72 157	72 157		
Dettes fiscales et sociales		42 260	42 260		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		30 000	30 000		
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		173 552	173 552		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	

2.4.2 Charges à payer

Libellés	Montant
Fournisseur factures non parvenues	27 711
Intérêts courus	
Congés à payer	20 605
Personnel – autres charges à payer	194
Etat - charges à payer	2 110
Charges s/ congés à payer	6 242
TOTAL	56 862

3 Autres informations

3.1 Tableau des subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Subventions d'exploitations	194 779		200 185		16 757	411 721
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
TOTAL	194 779		200 185		16 757	411 721

3.2 Effectif

	Effectif hommes	Effectif femmes	Effectif total	Effectif équivalent (temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés	2	4	6	6
Ouvrier				
TOTAL	2	5	7	7

3.3 Rémunérations allouées aux dirigeants

Les dirigeants de l'association n'ont perçu aucune rémunération sur l'exercice.

3.4 Contributions volontaires

La communauté de Commune Jalle-Eau Bourde met à la disposition du PLIE DES SOURCES :

- Un local de 170 mètres carrés situé au Centre Commercial de la House à CANEJAN évalué à 13 032,10€.
- Un local de 12,25 mètres carrés situé à la Pépinière d'entreprises, chemin de Marticot à CESTAS évalué à 1 611,73€.

La commune de Pessac met à la disposition du PLIE DES SOURCES un local de 11 mètres carrés situé à Pessac évalué à 2 006€.